

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'UBAYE »

4, av des 3 frères Arnaud

04400 BARCELONNETTE

**TRAVAUX DE RÉFECTION DES ENDUITS DE VOÛTES
ET MURS INTÉRIEURS (REZ-DE-CHAUSSÉE)
DU MUSÉE DE LA VALLÉE AU LAUZET-UBAYE**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES

N°2014/.....

**Maître de l'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES
« VALLEE DE L'UBAYE » (CCVU)**

*Date et heure limite de remise de l'offre
Vendredi 19 décembre 2014 à 16 heures*

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye »
Maison de la Vallée
4, Avenue des 3 Frères Arnaud
04 400 – BARCELONNETTE -
Tél : 04 92 81 28 23
Fax : 04 92 81 15 26

Art. 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye souhaite engager des travaux de remise en état des voûtes et murs intérieurs du rez-de-chaussée du musée de la Vallée au Lauzet-Ubaye suite à des remontées capillaires.

Le traitement de ces remontées capillaires a déjà été effectué par l'entreprise Humid'expert.

Art. 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Présentation du projet

Le musée de la Vallée se situe au cœur du village du Lauzet-Ubaye, sur la place Marie Castinel.

Les travaux se dérouleront en trois temps :

- 1- Enlèvement des enduits existants, décapage des pierres et évacuation des gravats.
- 2- Intervention de l'entreprise Humid'expert pour le traitement des sels hygroscopiques par pulvérisation en 2 couches espacées de 48 heures.
- 3- Réfection des enduits à base de chaux formulée en deux couches, finition semi-grattée, charge 5 cm maximum

A noter : Le présent marché concerne les phases 1 et 3. L'échafaudage et le nettoyage du chantier sont compris dans la prestation.

2.2 Variantes

Les variantes à caractère technique portant sur le matériau utilisé sont autorisées sous réserve que le candidat ait répondu à la solution de base.

2.3 Délais d'exécution et durée du marché

Les travaux devront impérativement être réalisés entre le **1^{er} avril et le 31 Mai 2015**.

La durée des travaux doit prendre en compte l'intervention de la société Humid'expert. A cet effet, l'entreprise retenue devra contacter dès la notification de l'ordre de service ladite société afin de planifier son intervention.

Le démarrage des travaux sera notifié au titulaire sous forme d'ordre de service. La validation du parfait achèvement de la prestation fera l'objet d'un PV de réception des travaux.

2.4 Délai de validité des offres

90 jours

Art. 3 – VISITE DES LIEUX

Une visite obligatoire est prévue. La prise de RDV se fera par téléphone en contactant Mme CARON au **04.92.81.00.22** impérativement **avant le 12 décembre 2014**.

L'offre d'une entreprise qui n'aurait pas effectué la visite sera irrecevable.

Art. 4 – MODALITE DE FINANCEMENT DU MARCHE

4.1 Pénalités

Lorsque le délai contractuel, éventuellement assorti de prolongation de délai, est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 300 \text{ où } P : \text{montant des pénalités}$$

V : valeur de prestations, valeur des prix figurant au marché
R : nombre de jours de retard

Par dérogation à l'article 20.1. Du CCAG travaux.

Par dérogation à l'article 20.4 du CCAG travaux, les pénalités s'appliquent même pour un montant inférieur à 1.000 € HT.

4.2 Modalités de règlement

Le règlement sera effectué en fin de prestations, dans un délai maximum **de 30 jours** à compter de la réception de la facture, en application de l'article 98 du code des marchés publics.

Art. 5 – PIECES A FOURNIR

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Les formulaires DC1 et DC2
- L'acte d'engagement complété, daté et signé
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé
- Le devis descriptif et estimatif signé
- Le mémoire technique
- Liste de références

L'entreprise retenue devra en outre fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (formulaire NOTI2).

Art. 6 – JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera basé sur les critères suivants :

Prix des prestations : 70%

Valeur technique : 30%

6.1 Critère de valeur technique

La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique.

20 points seront répartis entre différents sous-critères comme indiqué ci-dessous :

- Moyens mis en œuvre (matériel et personnel) : 5 points
- Méthodologie d'exécution : 5 points
- Prise en compte des spécificités du chantier : 5 points
- Principales fournitures, fiche produits : 5 points.

6.2 Notation critère « prix »

Une note de 1 à 10 sera attribuée à chacune des offres, selon la formule suivante :

$$N(i) = 10 \times (P(m) / P(i))$$

Dans laquelle

N(i) est la note attribuée à l'offre du candidat (i)

P(i) est le prix de l'offre du candidat (i)

P(m) est le prix de l'offre la moins disante

Art. 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires le candidat peut contacter le service Culture et Patrimoine, Mme CARON Tél. : **04.92.81.00.22**.

Art. 8 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception ou être remises en main propre contre décharge avant **le vendredi 19 décembre 2014 à 16 h 00**.

L'enveloppe portera la mention « **offre pour la réfection des enduits de voûtes pour le musée du Lauzet – NE PAS OUVRIR** »

L'offre sera adressée à l'attention de monsieur le Président de la Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye, à l'adresse suivante :

CCVU
4 avenue des 3 frères Arnaud
04400 Barcelonnette